



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0587

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacques), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0587**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, constitue une étape essentielle dans la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique.

Conformément aux dispositions du chapitre II du titre 1er de cette loi, des recrutements réservés peuvent être ouverts jusqu'au 13 mars 2016 pour favoriser l'accès des agents contractuels aux cadres d'emplois.

Par délibérations n° 2013-3817 du 28 mars 2013 et n° 2014-4386 du 13 janvier 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) en fonction des critères définis par chaque délégation afin de n'ouvrir que des emplois (58 au total dont 53 de catégorie A) dont les compétences seront nécessaires durablement à l'établissement et, par là même, offrant des perspectives de carrière aux agents.

Afin d'éviter un écart entre le nombre d'emplois ouverts aux sélections professionnelles et le nombre d'agents souhaitant être titularisés via ce dispositif, il est proposé de réviser le PPAET pour garantir une meilleure adéquation du PPAET aux besoins. Ainsi, sur les 53 emplois de catégorie A inscrits au PPAET, seuls 37 emplois ont été maintenus, conformément à la liste ci-après annexée.

A l'issue de la session 2014 des sélections professionnelles organisées par le Centre de gestion du Rhône, la commission a déclaré aptes à être intégrés aux grades suivants :

- au grade d'attaché territorial : 17 agents, soit 2 échecs,
- au grade d'ingénieur territorial : 15 agents, soit un report pour raison de santé et un échec.

Comme le prévoient les deux délibérations susvisées, il est prévu qu'en cas de non réussite à la sélection professionnelle, l'agent puisse la représenter en 2015, voire en 2016 si nouvel échec. Il est également mentionné qu'en cas d'absence pour motif légitime (maladie, maternité, etc.) à la session de 2014, l'agent puisse la présenter en 2015.

Afin de permettre aux agents ayant échoué (3 agents) ou absents (1 agent) aux précédentes sélections professionnelles de participer à la session 2015, il est proposé de réviser le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire comme suit :

- 4 emplois de catégorie A ouverts pour l'année 2015, voire pour 2016 en cas d'échec ou motif légitime, avec une répartition identique entre les grades d'ingénieur territorial et d'attaché territorial.

Conformément à la délibération n° 2013-4098 du 26 septembre 2013, le Centre de gestion du Rhône a été sollicité pour organiser les sélections professionnelles prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce dernier a adopté un montant forfaitaire par inscrit et selon la catégorie hiérarchique à laquelle la sélection donne accès. Ce montant s'élève, pour la catégorie A, à 95 € et à 70 € pour les catégories B et C.

La mise en œuvre du PPAET pour l'année 2015 représente un coût de 380 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité technique en date du 10 septembre 2015 ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A.

**2° - La dépense** de fonctionnement correspondante estimée et modifiée à un montant de 380 € sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 65888 - fonction 020 - opération n° 0P28O2407, pour un montant de 380 € sur l'exercice 2015.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**